

## L'officiel des transporteurs N°2731 - 28 Mars 2014

### OPTIMISATION DES CHARGES

De son côté, l'éditeur lyonnais STS s'est fait une spécialité de l'optimisation des charges sociales. Avec deux composantes : l'analyse informatique des données liées à la paie d'une part, ainsi que des formations, des audits et du conseil. « *Devant la succession des lois sur les réductions de charges, nous proposons de faciliter les modalités d'accès et de mise en œuvre de ces mesures auprès des entreprises de transport*, explique Marc Champenier, directeur des opérations chez STS, qui a développé un simulateur de calcul du dispositif DFS (Dédution Forfaitaire Spécifique) pour évaluer avec précision le montant de l'allègement financier chez les transporteurs. « *Nous organisons des séminaires en petits-déjeuners partout en France, depuis deux ans. Chaque fois, nous rassemblons au moins une dizaine d'entreprises. Force est de constater que beaucoup ne connaissent pas ce régime d'abattement sur le salaire brut, tel que définit par le Code Général des Impôts (CGI), et qui débute en 2014.* »

Le simulateur consiste en 10 questions permettant d'évaluer les économies potentielles : la rémunération moyenne de base, l'activité de nuit, le volume d'heures supplémentaires, le niveau des primes brutes et des frais, etc. « *Les entrepreneurs sont surpris, voir méfiants, lorsqu'on parle de leur faire gagner de l'argent ! Ils ont souvent l'impression qu'il y a une arnaque*, constate Marc Champenier. *Pourtant, grâce au DFS, nous estimons le gain moyen de charges patronales à 1 500 €, celui sur le net salarié étant de 300 €.* » STS, qui se rému-





III nère sur les économies réalisées par ses clients, souligne la complexité du dispositif, difficile à mettre en place sans l'aide d'un spécialiste. « Les entreprises susceptibles de gagner le plus sont celles qui réalisent des opérations de transport régional, sur de courtes distances, avec peu de frais et pas mal d'heures supplémentaires, schématise le spécialiste, qui résume les choses dans un profil du «conducteur idéal», considéré sous l'angle du DFS (voir tableau). Selon STS, ce cas d'école donne lieu à un gain annuel de 4 591 euros pour l'entreprise et 884 euros pour le salarié !



Le logiciel de gestion sociale est en lien avec l'informatique embarquée, le planning, la paie et la facturation.

### PACK SOCIAL

Dans son rôle de conseil, STS propose également une offre intitulée « pack social ». Dans ce cadre, il met à disposition de l'entreprise un expert de la paie. La personne détachée passe en revue tous les aspects de la gestion sociale, de la prévoyance aux heures supplémentaires. « Nous visons ici les grosses PME, indique Sébastien Huyghe, directeur commercial de STS. La mission de l'expert peut durer de 5 à 15 jours selon la taille de l'entreprise. Elle permet de rendre un rapport complet avec des préconisations et des actions correctives immédiates suivi d'actions de formations. » Et de développer deux retours d'expériences de ses clients en

2013. Le premier consiste en la rédaction d'un cahier de procédures de paie (ou Règlementaire de Paie) en vue d'une migration de logiciel, chez un transporteur d'environ 500 salariés et 7 agences en France. « Le client était peu satisfait de la gestion informatique de sa paie actuelle. En cause, il regrettait notamment l'absence d'interfaces et de mise à jour des paramètres légaux. Il souhaitait obtenir un cahier des charges pour choisir et migrer vers une nouvelle solution d'un éditeur spécialisé. »

L'étude du contexte de l'entreprise et des outils en place, ainsi que la collecte des informations, a demandé 2 à 3 journées chez

le client. « Dans un premier temps, nous avons réalisé une analyse complète du réglementaire pour valider la conformité des pratiques de la société par rapport aux textes légaux, conventionnels et aux accords d'entreprise. Cela a été suivi d'un examen complet du paramétrage. Le consultant a ensuite établi un rapport, commenté lors d'une réunion avec le client, pour mesurer les impacts constatés en termes financiers ou sociaux. »

Le second cas porte sur une étude dite « Fillon » en vue d'un contrôle Urssaf, chez un transporteur employant 150 salariés sur un seul site. « Le client avait changé d'outils plusieurs fois au cours des 3 années précédentes, et avait constaté des écarts importants au regard de ces charges sociales, introduit Sébastien Huyghe. L'objet du Pack Social portait donc sur un contrôle des calculs de la réduction Fillon sur les 3 dernières années, en vue d'un contrôle Urssaf. Après 2 jours de collecte d'informations chez le client, les données de paie ont été retraitées et un tableau de contrôle Fillon par année a été produit et mis en corrélation avec ceux du client afin de mesurer les écarts. Le consultant a ensuite établi un rapport, commenté lors d'une réunion avec le client, pour valider la méthodologie, et expliquer les impacts financiers détectés. Le consultant a accom- III

III pagné l'entreprise lors du contrôle Urssaf, qui a validé les tableaux récapitulatifs Fillon issus du Pack Social. Le client, content de la prestation, nous a confié la gestion de sa paie. »

Profil conducteur	
Catégorie	CD
Effectif potentiel concerné par la DFS	1
Rémunération Moyenne de base	11€/ heure
Activité de nuit ?	Permanente
Volume des heures supplémentaires	17 Heures supp à 150%
Niveau des primes brutes	Primes mensuelles 300€
Niveau des frais	Entre 200 et 250€
ECONOMIE REALISEE	
Economie Annuelle société	4 591 €
Moyenne Economie par conducteur	4 591 €
Gain salarial Annuel moyen	884 €

Source STS

Simulateur de calcul du dispositif DFS (Déduction Forfaitaire Spécifique). Le « conducteur idéal » donne lieu à un gain annuel de 4 591 euros pour l'entreprise et 884 euros pour le salarié !